

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 21 février 2017 à 18 heures 30

*Convocation du 09 février 2017.*

*Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.*

***Etaient présents :*** M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Valérie BORY, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

***Procurations données :*** Corinne GALINDO à Florence RAYNIER, Séverine AZOUGARH à Isabelle GIL, Céline TAILHADES à Béatrice MILESI

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Michel GARY

Le compte rendu de la réunion du 17 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
2. Détermination du périmètre de l'opération « cœur de village »
3. Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2016 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres)
4. Approbation des comptes administratifs pour l'exercice 2016 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres)
5. Détermination des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2017
6. Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017
7. Approbation des subventions aux associations pour l'exercice 2017
8. Approbation de la subvention à verser au CCAS pour l'exercice 2017
9. Prise en charge par le budget général du déficit du budget du centre municipal de santé constaté à la clôture de l'exercice 2016
10. Approbation des budgets primitifs 2017 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres)
11. Attribution des indemnités au comptable pour l'exercice 2016
12. Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Orb et du Libron
13. Compte rendu des décisions du Maire
14. Questions diverses

### **1 – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Guillaume Laurant, responsable de l'urbanisme au sein de la communauté de communes Sud Hérault, présente le projet de PADD, travaillé par les élus communautaires et le service urbanisme. Définissant des orientations générales dans de nombreux domaines, qui se préciseront dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) puis dans le règlement, il s'articule autour de trois ambitions, déclinées en dix-sept orientations.

Jacques Maurand demande comment ont été déterminés les quatre bourgs centres apparaissant dans le diaporama. Guillaume Laurant indique qu'il a été tenu compte de critères tels que croissance démographique, nombre de commerces, rayonnement de la commune.

Jacques Maurand rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Biterrois avait défini des critères permettant de qualifier un bourg centre, qu'il conviendrait de reprendre dans le PLUI.

Florence Raynier demande si le PADD envisage le développement de moyens de transports internes à l'intercommunalité. Guillaume Laurant lui répond que ce besoin se faisant sentir, il fera l'objet d'une réflexion approfondie. Gilles Duclos pointe également le manque de transport en direction de Narbonne.

Sur la problématique de la ressource en eau du territoire, soulevée par Gilles Duclos, Jacques Maurand répond que la ressource en eau du territoire est importante grâce à la présence de la nappe de l'Orb. Il en ressort une situation relativement privilégiée de notre commune. La problématique la plus importante serait plutôt la question de la production d'énergie, pour satisfaire les besoins du territoire. S'agissant de l'orientation n°15 (préserver et mettre en valeur les paysages de Sud Hérault, supports de son attractivité touristique), il relève l'antinomie entre les termes de « préservation » et de « mise en valeur », la préservation d'un espace empêchant bien souvent sa mise en valeur.

Le Maire affirme que le développement du territoire ne doit pas être exclusif, et ne porter que sur tel ou tel thème. A ce titre, le tourisme n'est qu'un élément du développement du territoire. Jacques Maurand ajoute qu'il est nécessaire de promouvoir un développement économique durable, respectueux du territoire et de ses usages.

Guillaume Laurant indique qu'un travail conjoint avec le SCOT permettra de déterminer la densité de population acceptable à l'échelle communautaire.

Le Maire affirme sa volonté de mixité de densité de population dans le développement des communes.

Enfin, Jacques Maurand affirme que les volontés politiques doivent se traduire au sein du PADD et que la diversité des territoires doit être mise en avant et être traduite dans le PADD.

La discussion étant terminée, le Conseil Municipal prend acte du débat.

## **2 – Détermination du périmètre de l'opération « cœur de village »**

Le Maire précise que ce projet relève de la volonté politique des élus communautaires d'aider les centres de village, qui se paupérisent. C'est ainsi qu'il est envisagé, dans un périmètre donné, que Sud Hérault attribue une subvention complémentaire à celle octroyée par le Pays Haut Languedoc et Vignoble, et éventuellement par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour la réhabilitation de l'habitat dégradé.

Le périmètre d'intervention sur Capestang est identifié à l'échelle d'un quartier dans le centre ancien du village, périmètre à l'intérieur duquel, les propriétaires d'immeubles pourront, dans un délai de deux ans, solliciter une aide financière de la communauté de communes, en cofinancement avec le Pays et/ou l'ANAH. C'est ce « micro-périmètre » qu'il convient de valider aujourd'hui.

David Alary demande si les travaux devront être effectués par un professionnel. Guillaume Laurant lui répond par l'affirmative. Il précise également que jusqu'à 10 000 € HT de travaux d'amélioration, le propriétaire pourra bénéficier d'une aide allant jusqu'à 1 500 €, et que jusqu'à 20 000 € HT de travaux lourds, l'aide pourra être portée à 5 000 €.

Pierre Cuestas interroge Guillaume Laurant pour savoir si Sud Hérault procurera une aide matérielle au montage des dossiers de demandes d'aide financière auprès des autres partenaires. Guillaume Laurant lui répond par la négative.

La détermination du « micro-périmètre » est soumise au vote du Conseil Municipal, qui l'approuve à l'unanimité.

### 3 – Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2016 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres)

#### 3.1 – commune :

|                                  | Dépenses 2016  | Recettes 2016  | Résultat de l'exercice 2016 | Résultat de clôture n-1 | Résultat de clôture 2016 |
|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 2 659 924.85 € | 3 183 435.75 € | 523 510.90 €                | 1 771 256.84 €          | 2 294 767.74 €           |
| <b>Section d'investissement</b>  | 918 728.65 €   | 290 755.14 €   | -627 973.51 €               | 167 570.73 €            | -460 402.78 €            |

Après que le Maire a quitté la salle, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18), le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2016.

#### 3.2 - eau et assainissement :

|                                 | Dépenses 2016 | Recettes 2016 | Résultat de l'exercice 2016 | Résultat de clôture n-1 | Résultat de clôture 2016 |
|---------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 187 425.90 €  | 331 761.74 €  | 144 335.84 €                | 324 495.90 €            | 468 831.74 €             |
| <b>Section d'investissement</b> | 382 085.45 €  | 104 338.23 €  | -277 747.22 €               | 313 338.28 €            | 35 591.06 €              |

Après que le Maire a quitté la salle, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016.

#### 3.3 – centre municipal de santé (CMS) :

|                                  | Dépenses 2016 | Recettes 2016 | Résultat de l'exercice 2016 | Résultat de clôture n-1 | Résultat de clôture 2016 |
|----------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 66 895.50 €   | 14 875.43 €   | -52 020.07 €                | 0 €                     | -52 020.07 €             |
| <b>Section d'investissement</b>  | 46 571.03 €   | 0 €           | -46 571.03 €                | 0 €                     | -46 571.03 €             |

Après que le Maire a quitté la salle, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18), le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget du centre municipal de santé pour l'exercice 2016.

#### 3.4 – pompes funèbres :

|                                 | Dépenses 2016 | Recettes 2016 | Résultat de l'exercice 2016 | Résultat de clôture n-1 | Résultat de clôture 2016 |
|---------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 767.51 €      | 0 €           | -767.51 €                   | -1 564.15 €             | -2 331.66 €              |
| <b>Section d'investissement</b> | 0 €           | 509.17 €      | 509.17 €                    | 19 364.41 €             | 19 873.58 €              |

Après que le Maire a quitté la salle, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 1 – Véronique Galinier - ; Pour : 22), le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget des pompes funèbres pour l'exercice 2016.

**4 – Approbation des comptes administratifs pour l'exercice 2016 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres)**

**4.1 – commune :**

|                                  | <b>Dépenses 2016</b> | <b>Recettes 2016</b> | <b>Résultat de l'exercice 2016</b> | <b>Résultat de clôture n-1</b> | <b>Résultat de clôture 2016</b> |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 2 659 924.85 €       | 3 183 435.75 €       | 523 510.90 €                       | 1 771 256.84 €                 | 2 294 767.74 €                  |
| <b>Section d'investissement</b>  | 918 728.65 €         | 290 755.14 €         | -627 973.51 €                      | 167 570.73 €                   | -460 402.78 €                   |

Restes à réaliser en dépenses : **154 311.92 €**

Restes réaliser en recettes : **40 838.56 €**

Besoin de financement : **573 876.14 €**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement - dépenses) : **460 402.78 €**

Affectation des résultats - inscription de crédits sur le compte 1068 : **573 876.14 €**

Reprise sur le c/002 (résultat de fonctionnement reporté) : **1 720 891.60 €**

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18), le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2016.

**4.2 – eau et assainissement :**

|                                 | <b>Dépenses 2016</b> | <b>Recettes 2016</b> | <b>Résultat de l'exercice 2016</b> | <b>Résultat de clôture n-1</b> | <b>Résultat de clôture 2016</b> |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 187 425.90 €         | 331 761.74 €         | 144 335.84 €                       | 324 495.90 €                   | 468 831.74 €                    |
| <b>Section d'investissement</b> | 382 085.45 €         | 104 338.23 €         | -277 747.22 €                      | 313 338.28 €                   | 35 591.06 €                     |

Restes à réaliser en dépenses : **53 073.25 €**

Restes réaliser en recettes : **122 139.90 €**

Besoin de financement : **Néant**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **35 591.06 €**

Reprise sur le c/002 (résultat de fonctionnement reporté) : **468 831.74 €**

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget eau et assainissement pour l'exercice 2016.

**4.3 – centre municipal de santé :**

|                                  | <b>Dépenses 2016</b> | <b>Recettes 2016</b> | <b>Résultat de l'exercice 2016</b> | <b>Résultat de clôture n-1</b> | <b>Résultat de clôture 2016</b> |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 66 895.50 €          | 14 875.43 €          | -52 020.07 €                       | 0 €                            | -52 020.07 €                    |
| <b>Section d'investissement</b>  | 46 571.03 €          | 0 €                  | -46 571.03 €                       | 0 €                            | -46 571.03 €                    |

Restes à réaliser en dépenses : **0 €**

Restes réaliser en recettes : **10 494.73 €**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **-46 571.03 €**

Reprise sur le c/002 (résultat de fonctionnement reporté - dépense) : **-52 020.07 €**

Prise en charge du déficit de clôture par le budget général : **67 051.80 €**

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18), le compte administratif du centre municipal de santé pour l'exercice 2016.

#### 4.4 – pompes funèbres :

|                                 | <b>Dépenses 2016</b> | <b>Recettes 2016</b> | <b>Résultat de l'exercice 2016</b> | <b>Résultat de clôture n-1</b> | <b>Résultat de clôture 2016</b> |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 767.51 €             | 0 €                  | -767.51 €                          | -1 564.15 €                    | -2 331.66 €                     |
| <b>Section d'investissement</b> | 0 €                  | 509.17 €             | 509.17 €                           | 19 364.41 €                    | 19 873.58 €                     |

Restes à réaliser en dépenses : **0 €**

Restes réaliser en recettes : **0 €**

Besoin de financement : **Néant**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **19 873.58 €**

Reprise sur le c/002 (résultat de fonctionnement reporté - dépense) : **-2 331.66 €**

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 1 – Véronique Galinier - ; Pour : 22), le compte administratif du budget des pompes funèbres pour l'exercice 2016.

#### 5 – Détermination des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2017

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire, en 2017, le montant des surtaxes eau et assainissement appliqué en 2016, soit 0.48 € HT/m<sup>3</sup> pour l'eau potable, et 0.79 € HT/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2017.

#### 6 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017

Le Maire propose de conserver à l'identique, pour l'exercice 2017, les taux de 2016, soit 14.77% pour la taxe d'habitation, 17.61% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 51.88% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien, sur l'exercice 2017, des taux de fiscalité appliqués en 2016.

#### 7 – Approbation des subventions aux associations pour l'exercice 2017

Le Maire présente le montant des subventions qu'il propose de verser aux associations durant l'exercice 2017 :

| <b>ASSOCIATIONS</b>         | <b>BP 2017</b>   |
|-----------------------------|------------------|
| École primaire              | 15 000,00        |
| École maternelle            |                  |
| Classe de découverte        | 1 300,00         |
| Sport                       | 460,00           |
| FCPE primaire et maternelle | 770,00           |
| <b>TOTAL ÉCOLES</b>         | <b>17 530,00</b> |
| RCPPM                       | 400,00           |
| AMAVICA                     | 150,00           |
| AMICALE DU PERSONNEL        | 700,00           |
| ANCIENS COMBATTANTS         | 500,00           |
| APEMA                       | 100,00           |
| BOULE CAPESTANAISE          | 1 500,00         |
| CAC 34                      | 330,00           |

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| CHASSE                         | 760,00           |
| CLUB DES RETRAITÉS             | 450,00           |
| COLS BLEUS                     | 400,00           |
| DDEN                           | 50,00            |
| HARMONIE                       | 1 200,00         |
| LES AMIS DE LA COLLÉGIALE      | 150,00           |
| AMIS DES ORGUES DE NARBONNE    | 200,00           |
| PÊCHE                          | 800,00           |
| SAPEURS POMPIERS               | 1 450,00         |
| SECOURS CATHOLIQUE             | 300,00           |
| DREAMRIDE                      | 100,00           |
| STEFI                          | 1 050,00         |
| TENNIS                         | 1 800,00         |
| TENIS DE TABLE                 | 300,00           |
| <b>TOTAL DIVERS</b>            | <b>12 690,00</b> |
| Total Festum                   | 2 000,00         |
| Big Band                       | 800,00           |
| Rencontres musicales           | 3 000,00         |
| <b>TOTAL FESTIVALS</b>         | <b>5 800,00</b>  |
| ASC ABB XV                     | 7 650,00         |
| ÉCOLE DE RUGBY                 | 2 900,00         |
| <b>TOTAL RUGBY</b>             | <b>10 550,00</b> |
| Fonctionnement                 | 4 500,00         |
| <b>TOTAL HANDBALL</b>          | <b>4 500,00</b>  |
| OLYMPIQUE MIDI LIROU           | 2 500,00         |
| OLYMPIQUE MIDI LIROU VÉTÉRANS  | 400,00           |
| ASSO 34, SANG OR ÉCOLE DE FOOT | 2 900,00         |
| <b>TOTAL FOOT</b>              | <b>5 800,00</b>  |
| OPÉRATION FACADES              | 5 000,00         |
| RÉSERVES                       | 2 500,00         |
| RÉSERVES « LO CASTEL »         | 2 500,00         |
| RÉSERVES 14 JUILLET            | 500,00           |
| RÉSERVES FÊTE D'ÉTÉ            | 1 500,00         |
| <b>TOTAL RÉSERVES</b>          | <b>12 000,00</b> |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>       | <b>68 870,00</b> |

Il indique par ailleurs que le versement de ces subventions est subordonné à la fourniture, par chaque association, du bilan comptable de l'exercice écoulé.

A la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 1 – Érick Granier - ; Pour : 22), le Conseil Municipal approuve le montant des subventions à verser aux associations sur l'exercice 2017.

### **8 – Approbation de la subvention à verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2017**

Le Maire propose de verser au CCAS, au titre de la subvention 2017, la somme de 8 000 €.

Invité à se prononcer, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce versement.

### **9 - Prise en charge par le budget général du déficit du budget du centre municipal de santé constaté à la clôture de l'exercice 2016**

Le Maire rappelle que le montant du déficit cumulé du budget du centre municipal de santé s'élève à la somme de 67 051.80 €. Ce déficit provient, d'une part, de la faiblesse des aides financières allouées au CMS pour le financement de ses investissements, et, d'autre part, du décalage dans le temps du remboursement des consultations par les caisses et les mutuelles.

Ce déficit peut être pris en charge par le budget général de la commune, qu'il convient d'acter par une délibération spécifique.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette prise en charge à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18).

## **10 - Approbation des budgets primitifs 2017 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres)**

### **10.1 – commune :**

Le Maire donne lecture des différents projets intégrés en section d'investissement du budget primitif 2017, et apporte des explications sur sa proposition de recourir à l'emprunt à hauteur de 500 000 € (300 000 € en complément du financement des travaux sur la RD 11 ; 200 000 € pour le financement des travaux d'aménagement de l'aire de stationnement de l'ancien hôpital).

Gilles Duclos indique que des économies d'énergies sont recherchées en section de fonctionnement, notamment sur les consommations d'eau et d'électricité. Un effort identique va être réalisé sur les consommations propres à l'éclairage public.

Érick Granier demande si un déploiement du WiFi dans les locaux de la mairie est envisageable. Le Maire lui répond qu'un chiffrage pourra être demandé, mais que la décision dépendra du prix proposé.

Le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 s'équilibre comme suit :

| <b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>      |                 |                 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                  | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b> | 4 764 255.60 €  | 4 764 255.60 €  |
| <b>Section d'investissement</b>  | 3 331 072.79 €  | 3 331 072.79 €  |
| <b>TOTAL</b>                     | 8 095 328.39 €  | 8 095 328.39 €  |

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 de la commune à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18).

### **10.2 – eau et assainissement :**

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2017 pour l'eau et l'assainissement qui s'équilibre, en section d'exploitation et d'investissement, comme suit :

| <b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>     |                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                 | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>Section d'exploitation</b>   | 690 625.74 €    | 690 625.74 €    |
| <b>Section d'investissement</b> | 1 029 490 €     | 1 029 490 €     |
| <b>TOTAL</b>                    | 1 720 115.74 €  | 1 720 115.74 €  |

Le projet de budget primitif 2017 pour l'eau et l'assainissement est soumis au vote du Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité.

### **10.3 – centre municipal de santé :**

Le Maire présente le projet de budget primitif 2017 du CMS, qui s'équilibre comme suit :

| <b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>      |                 |                 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                  | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b> | 356 096.37 €    | 356 096.37 €    |
| <b>Section d'investissement</b>  | 46 571.03 €     | 46 571.03 €     |
| <b>TOTAL</b>                     | 402 667.40 €    | 402 667.40 €    |

Érick Granier s'interroge sur la pérennisation du contrat du Dr Camous. Le Maire précise que le Dr Camous a effectué le remplacement du Dr Cano durant le mois de janvier, et a accepté de prolonger son contrat jusqu'au 31 mars prochain.

Jean Michel Cabrol indique que le Dr Sanchez viendra à l'essai durant la semaine prochaine, et sera en mesure de nous dire à la fin de son contrat s'il envisage de s'engager avec nous définitivement.

Enfin, le Maire rappelle qu'une entrevue est programmée avec un autre médecin, le Dr Meyer, vendredi 24 février à 13h30.

Le projet de budget primitif du CMS est soumis au vote et approuvé à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Corinne Galindo, Florence Raynier - ; Pour : 18).

#### **10.4 – pompes funèbres :**

Le projet de budget primitif 2017 des pompes funèbres s'équilibre comme suit :

| <b>BUDGET PRIMITIF 2017</b>     |                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                 | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>Section d'exploitation</b>   | 5 531.66 €      | 5 531.66 €      |
| <b>Section d'investissement</b> | 19 873.58 €     | 19 873.58 €     |
| <b>TOTAL</b>                    | 25 405.24 €     | 25 405.24 €     |

Il s'agit d'un budget intermédiaire, la régie municipale des pompes funèbres venant d'être réactivée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Véronique Galinier, Erick Granier - ; Pour 21)

#### **11 - Attribution des indemnités au comptable pour l'exercice 2016**

Cette indemnité s'établit, pour l'exercice 2016, à 866.69 € bruts, qu'il est proposé de verser au comptable, Mme Nicole Barthe, étant précisé qu'aucune obligation légale n'oblige au versement de cette indemnité.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve ce versement à la majorité (Contre : 1 – Erick Granier - ; Abstention : 1 – Véronique Galinier - ; Pour : 21).

#### **12 - Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Orb et du Libron**

Le Maire présente le SAGE en indiquant son domaine d'action et soumet le schéma au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 1 – Jacques Maurand - ; Pour : 22).

#### **13 - Compte rendu des décisions du Maire**

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre complémentaire pour le parking de l'ancien hôpital – 6 250 € HT – (008/2017)
- Attribution du marché pour la mise en valeur du pont de pierre - 12 669.40 € HT – (009/2017)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme d'intervention sur le réseau pluvial – 8 000 € HT – (010/2017)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux humides du chemin de l'Hort – 4 050 € HT – (011/2017)
- Régie des pompes funèbres – attribution du marché pour le lot 3 – maxi 10 000 € HT - (012/2017)

#### **14 - Questions diverses**

- Convention pour les chats errants :

Les chats errants sont responsables d'un certain nombre de nuisances lorsque les populations sont trop importantes.

Le maire présente la convention de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres entre la

commune, l'association CLARA et les vétérinaires de Capestang afin d'engager une campagne de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants. Les chats sont ensuite relâchés sur le lieu de capture. Cette campagne aura lieu du 13 au 17 mars 2017 dans le respect de la condition animale et de l'environnement. La population en sera informée. Le coût pour la commune ne devra pas dépasser celui de la campagne précédente soit environ 2200 euros.

Le maire soumet au vote la délibération l'autorisant à signer la convention : adoptée à l'unanimité.

- Convention avec l'association « les amis de la collégiale » :

L'Association les « Amis de la Collégiale de Capestang » a pour objet de participer à la sauvegarde, la restauration et l'entretien de la Collégiale Saint Etienne et de son clocher. Pour cela elle organise diverses activités afin de récolter des fonds.

Concerts, animations, visites.....participent au développement de la notoriété de l'édifice.

Dans ce cadre, le Maire présente la convention d'objectifs entre les « Amis de la Collégiale » et la Commune pour l'organisation des visites de la Collégiale et du clocher ; celles-ci constituant un atout majeur pour le développement de l'économie touristique de la Commune. Elles seront assurées de manière bénévole par l'association qui encaissera le prix des visites. Une part sera reversé à la régie Lo Castel lors des visites groupées collégiale-musée.

Le maire soumet au vote la délibération l'autorisant à signer la convention : adoptée à l'unanimité.

- Proposition d'attribution d'une subvention à Jonathan HUGOT : le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, Jonathan Hugot est venu présenter son activité de course moto et solliciter l'aide financière de la commune pour lui permettre de boucler son budget 2017. En contrepartie, le pilote s'engage à faire apparaître le logo de la commune sur sa combinaison ou sa moto, et à participer, à notre demande, à des manifestations locales. Le Maire propose à l'assemblée de lui attribuer la somme de 1 000 €. Approbation à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 4 – Florence Raynier, Véronique Galinier, Érick Granier, Corinne Galindo - ; Pour 19).

- Cantine scolaire : le nouveau système de réservation de la cantine est en vigueur depuis le 20 février.

• Érik Granier indique que, contrairement à ce qu'il avait demandé lors de la précédente réunion, l'accès à la salle des douches ne nécessite pas d'éclairage spécifique, celui du candélabre situé à proximité étant suffisant.

• Érik Granier demande que le seul platane épargné de l'abattage à l'angle des routes de Quarante et de Puisserguier, le long du cimetière, soit abattu pour sécuriser le carrefour en améliorant la visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.02.2017

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Michel GARY

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS